

**DÉCLARATION DE LISBONNE SUR L'IA ET LA GOUVERNANCE MONDIALE****Préambule**

Le Forum de Lisbonne 2025 «*IA et gouvernance mondiale : droits, représentativité et capacité d'action*», qui s'est tenu les 28 et 29 octobre 2025, dans le cadre du programme politique de la présidence maltaise du Comité des ministres du Conseil de l'Europe, a abordé les opportunités et les défis présentés par l'intelligence artificielle (IA). L'IA transforme rapidement les sociétés et remodèle les façons dont les gens communiquent, apprennent, gouvernent et interagissent.

Rappelant la Déclaration de Reykjavik, le Nouveau pacte démocratique pour l'Europe et le rôle du Centre Nord-Sud (CNS) en tant qu'instrument clé pour promouvoir la dimension extérieure du Conseil de l'Europe, le Forum de Lisbonne 2025 sur l'intelligence artificielle et la gouvernance mondiale a été la première initiative de ce genre, dans le cadre de la stratégie à moyen terme du CNS, conçue pour renforcer le dialogue et combler le fossé numérique entre le Nord et le Sud. Il a également servi de plateforme pour explorer les possibilités de développement mutuel sur la base de normes et de bonnes pratiques internationalement reconnues.

Organisé entre le Sommet d'action sur l'IA 2025 accueilli par la France et le Sommet indien sur l'impact de l'IA 2026 — le tout premier sommet mondial sur l'IA à se tenir dans le Sud —, le Forum a réuni des parties prenantes d'Europe, d'Afrique, du Moyen-Orient, d'Amérique latine et d'Asie. Parmi les participants figuraient des responsables gouvernementaux et des décideurs politiques, des représentants d'organisations internationales et régionales, des acteurs de la société civile, des représentants de la jeunesse, des experts du secteur privé et des experts thématiques.

Plusieurs ateliers ont été organisés et animés par le Conseil de l'Europe (DG1 – Direction générale des droits humains et de l'État de droit), ainsi que par des organisations partenaires telles que l'Organisation arabe des TIC (AICTO), la communauté d'experts du Partenariat mondial sur l'IA (GPAI) et l'Institut européen de la Méditerranée (IEMed).

Les participants ont conjointement :

- Souligné leur engagement en faveur de la protection des droits humains, de la démocratie et de l'État de droit et rappelé la pertinence des instruments juridiques internationaux et des conventions du Conseil de l'Europe et des Nations unies relatifs à la gouvernance de l'IA.
- Reconnu qu'un nouveau paysage de gouvernance mondiale et régionale est en train d'émerger grâce aux initiatives multilatérales sur l'IA.

En partenariat avec





30^{ème} FORUM DE LISBONNE | 28-29 OCTOBRE 2025

L'IA ET LA GOUVERNANCE MONDIALE: DROITS, REPRÉSENTATIVITÉ ET CAPACITÉ D'ACTION

- Noté que la Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur l'intelligence artificielle et les droits humains, la démocratie et l'État de droit est le premier traité international juridiquement contraignant dans ce domaine.
- Rappelé les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale des Nations unies, le Pacte mondial pour le numérique, la recommandation de l'UNESCO sur l'éthique de l'IA, les déclarations ministrielles sur l'IA du Partenariat mondial sur l'IA (GPAI), les travaux de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et ses principes en matière d'IA, ainsi que le règlement européen sur l'IA, la stratégie continentale de l'Union africaine en matière d'IA, la stratégie arabe en matière d'IA et la charte arabe d'éthique de l'IA.
- Considéré les efforts collectifs comme une reconnaissance internationale de l'impact transformateur transfrontalier de l'IA, qui nécessite une action coordonnée et des approches interopérables en matière de gouvernance mondiale de l'IA.
- Convenu d'encourager le renforcement de la diversité au sein de l'écosystème de l'IA grâce à des approches ouvertes, multipartites et inclusives qui permettent la mise en place de systèmes d'IA centrés sur l'humain, éthiques, sûrs, sécurisés et fiables.
- Reconnu que l'IA ne se limite pas à une question technique ou réglementaire, mais constitue une transformation culturelle et civique profonde touchant aux valeurs et à l'identité numérique.
- Souligné l'importance de poursuivre la coopération entre les gouvernements, la société civile, le secteur privé et le monde académique afin de construire un avenir numérique équitable et inclusif, fondé sur la confiance, la responsabilité et le respect de la dignité humaine.

En partenariat avec



**GPAI
ASSOCIATED
PROJECT**

IEMed.
Institut Européen de la Méditerranée



Presidency of Malta
Council of Europe
May - November 2025
Présidence de Malte
Conseil de l'Europe
Mai - Novembre 2025



Cofinancé
par l'Union européenne



Cofinancé et mis en œuvre
par le Conseil de l'Europe

**Annexe I****Messages clés issus du Forum de Lisbonne, tels que résumés par les rapporteurs :**

- Chaque région devrait contribuer au programme mondial sur l'IA, en mettant l'accent sur le renforcement des capacités, la diversité linguistique et l'accès équitable à la technologie, afin de combler les fossés technologiques d'une manière durable et respectueuse des droits.
- La Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur l'intelligence artificielle et les droits humains, la démocratie et l'État de droit, la Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel et ses protocoles, ainsi que la Convention sur la cybercriminalité et ses protocoles constituent une base solide pour garantir que la transformation numérique et la gouvernance mondiale de la technologie reposent sur des droits, des valeurs et des principes communs.
Les États qui ne l'ont pas encore fait ont été encouragés à envisager de signer, de ratifier ou d'adhérer aux conventions du Conseil de l'Europe susmentionnées afin de renforcer les normes juridiques communes et de favoriser l'interopérabilité mondiale en matière de gouvernance de l'IA.
- Afin de renforcer la confiance du public et l'innovation, la priorité devrait être donnée à l'adoption de lois nationales solides et applicables en matière de protection des données, qui constituent les bases juridiques essentielles d'un écosystème d'IA fiable.
- Il est nécessaire de renforcer l'éthique de l'intelligence artificielle au sein des institutions publiques, notamment à travers la mise en place de cadres de redevabilité clairs et transparents pour garantir un usage responsable des technologies de l'IA.
- Une véritable préparation à l'IA implique de donner aux personnes les moyens d'agir en renforçant leurs capacités pour un avenir numérique centré sur l'humain. L'identification et l'échange de pratiques innovantes en matière de renforcement des capacités et de gouvernance numérique, y compris l'adaptation régionale d'outils de renforcement des capacités tels que la méthodologie d'évaluation des risques « HUDERIA » du Conseil de l'Europe, peuvent aider les pays et les institutions à combler le fossé entre l'innovation technique et la responsabilité sociale.
- Il est tout aussi essentiel d'offrir la possibilité de tester et d'évaluer des solutions dans des contextes multipartites, multidisciplinaires et multiculturels, grâce à

En partenariat avec





L'IA ET LA GOUVERNANCE MONDIALE: DROITS, REPRÉSENTATIVITÉ ET CAPACITÉ D'ACTION

des programmes de coopération spécifiques qui favorisent l'apprentissage partagé et l'innovation responsable. Il est donc essentiel de renforcer le renforcement des capacités et de favoriser un dialogue systématique entre les experts techniques et les professionnels du droit afin de garantir une utilisation responsable de l'IA.

- À mesure que l'utilisation des technologies d'IA dans le secteur de la justice pénale se développe, il convient de veiller tout particulièrement à ce que leur déploiement reste pleinement conforme aux normes en matière de droits humains et d'État de droit.
- Si l'IA utilisée par les professionnels de la justice promet une plus grande efficacité et cohérence, sa mise en œuvre soulève également de sérieuses préoccupations qui pourraient nuire à la confiance du public dans le système judiciaire. Les principaux problèmes sont le manque de transparence et d'explicabilité, le remplacement du jugement et de l'humain, l'érosion de l'empathie, le risque de discrimination, voire la crainte de pertes d'emplois potentielles et la transformation radicale de la profession juridique.
- Il convient donc d'assurer un suivi continu des nouveaux outils d'IA utilisés dans le domaine judiciaire, en particulier en ce qui concerne leurs risques et leurs avantages, y compris en matière d'efficacité des systèmes judiciaires utilisant ces outils. Dans le prolongement de sa Charte sur l'IA de 2018, la CEPEJ devrait soutenir des outils spécifiques conçus spécialement pour le système judiciaire, en apportant des réponses claires aux autorités judiciaires et à tous les professionnels de la justice. Il serait également très utile d'expliquer aux justiciables comment ils peuvent utiliser les outils d'IA lorsqu'ils ont affaire au système judiciaire.
- Remédier à la pénurie de talents numériques et à la qualité des données doit devenir une priorité stratégique pour les gouvernements et les institutions. Une IA durable et inclusive nécessite des investissements à long terme dans les personnes et les écosystèmes de données.
- Le renforcement de l'action humaine à l'ère de l'IA nécessite une large diffusion des connaissances numériques et de l'IA. Au-delà des compétences techniques, il s'agit de donner aux personnes les moyens de comprendre, de remettre en question et d'influencer la manière dont les algorithmes affectent leur vie. Cette prise de conscience contribue à prévenir et à atténuer les biais et les erreurs algorithmiques, en particulier ceux qui touchent les groupes vulnérables. Alors que l'IA remodèle les institutions démocratiques, les systèmes judiciaires, l'éducation et les processus migratoires, la capacité des citoyens et des autorités publiques à exercer un contrôle éclairé devient essentielle.

En partenariat avec



Presidency of Malta
Council of Europe
May - November 2025
Présidence de Malte
Conseil de l'Europe
Mai - Novembre 2025



Cofinancé
par l'Union européenne



Cofinancé et mis en œuvre
par le Conseil de l'Europe



L'IA ET LA GOUVERNANCE MONDIALE: DROITS, REPRÉSENTATIVITÉ ET CAPACITÉ D'ACTION

- Les systèmes éducatifs devraient donc placer la culture numérique, la maîtrise des données et l'éthique de l'IA au cœur des programmes scolaires et des initiatives d'apprentissage tout au long de la vie, avec la participation des jeunes, notamment par le biais d'initiatives non formelles telles que le programme « HEY » du Conseil de l'Europe, qui joue un rôle essentiel.
- Dans la région méditerranéenne, les technologies d'IA pourraient, dans la mesure où cela est approprié et conforme aux garanties en matière de droits humains, soutenir les efforts visant à localiser et à identifier les migrants disparus le long des routes méditerranéennes.
- La dimension de la vulnérabilité doit être prise en compte, en accordant une attention particulière aux femmes et aux filles, y compris les femmes et les filles migrantes confrontées à des violences sexistes facilitées par la technologie. Des approches sensibles au genre sont essentielles pour garantir des espaces numériques plus sûrs et inclusifs pour tous.
- Il est primordial d'œuvrer en faveur d'une meilleure inclusion et valorisation des spécificités culturelles et linguistiques, ainsi que des engagements en faveur de la promotion de l'innovation adaptée au contexte local et de la coopération internationale. Il est ainsi important, par exemple, de faciliter l'accès aux normes internationales en encourageant la traduction en différentes langues des documents, outils et lignes directrices clés relatives à l'intelligence artificielle et à la gouvernance numérique.
- La promotion d'une culture et d'un renforcement des capacités inclusifs, participatifs et interrégionaux en matière d'IA est essentielle pour garantir que l'IA serve toutes les communautés et défende les droits partagés et les valeurs démocratiques dans un monde de plus en plus numérique.
- Des initiatives concrètes développées dans le cadre de l'initiative conjointe entre l'Union européenne et le Conseil de l'Europe « Renforcement de l'espace juridique euro-méditerranéen pour une prospérité partagée et la sécurité humaine (Programme Sud VI) », ainsi que lors du dialogue permanent Nord-Sud sur la transformation numérique et l'intelligence artificielle, permettront d'assurer le suivi de la présente Déclaration.

En partenariat avec



GPAI
ASSOCIATED
PROJECT

IEMed.
Institut Européen de la Méditerranée



Presidency of Malta
Council of Europe
May - November 2025



Cofinancé
par l'Union européenne



Cofinancé et mis en œuvre
par le Conseil de l'Europe